



## **AVIS PUBLIC**

Prenez avis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, au cours de la séance régulière du 26 juin 2007, a adopté un règlement déléguant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif, à la direction générale, à la direction générale adjointe, aux directions de service et aux directions d'établissement.

Ce règlement porte le numéro 01-2007 et peut être consulté au bureau du soussigné durant les heures régulières de bureau au Siège social de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, 1925, 118<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges (Québec).

Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Donné à Saint-Georges  
ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007

Francis Isabel,  
Secrétaire général